



CAPEBinfos

LA LETTRE D'INFOS DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT EN BRETAGNE



UNE RENTRÉE SOUS TENSION POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT ?



UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA CAPEB BRETAGNE !

Les membres du Conseil d'administration de la **CAPEB Bretagne**, réunis le mardi 28 juin 2022, ont élu à l'unanimité Andréas Milet à la présidence de l'Union régionale pour un mandat de trois ans.



PAGE 4



Un évènement sur la cessation et reprise d'entreprises dans le bâtiment



PAGE 9

Tout savoir sur le radon !



PAGE 12

Lancement de la plateforme pratiquerlebim.fr

ACTUALITÉS

- Un été haut en couleurs avec la CAPEB !
- L'espace d'entraide CAPEB 56 devient le site des petites annonces CAPEB
- Un nouveau Président pour la CAPEB Bretagne !

PAGES 2 À 5

SOCIAL & SALAIRES

- Vous envisagez de remplacer le paiement des heures supplémentaires par du repos ? Formalisez-le !

PAGE 6

JURIDIQUE

- REVIZ'BTP : Calculez vos actualisations et révisions de prix !
- Factures impayées : Attention à la prescription !
- Rappel concernant les marchés publics de travaux !
- Marchés publics : APProch, une nouvelle plateforme de sourcing

PAGE 7

ÉCONOMIE & FISCALITÉ

- Alerté du Service des Impôts des Entreprises : mandat SEPA
- Nouvelle catégorie d'éco-prêt à taux zéro
- Prix et approvisionnement : Saint-Gobain prolonge ses engagements

PAGE 8

ZOOM TECHNIQUE

- Qu'est-ce que le radon ?
- Comment réduire la concentration de Radon ?
- Programmes de sensibilisation au Radon

PAGES 9 & 10

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Un webinaire de sensibilisation aux réglementations thermique, énergétique et environnementale pour la construction neuve
- Un magazine technique collector : la paille, un éco-matériau pas comme les autres !
- C'est quoi le low-tech ? En quoi est-ce intéressant pour le développement durable d'un bâtiment ?

PAGE 11

COMPÉTENCES & FORMATION

- Lancement de la plateforme pratiquerlebim.fr depuis le 12 mai 2022
- Apprentissage, quelles aides pour la rentrée ?
- Kweez ! un outil pour l'évaluation des connaissances

PAGE 12

Suivez-nous !   **Une rentrée sous tension pour les artisans du Bâtiment ?**

Au premier regard, l'artisanat du Bâtiment continue à bien se porter. La dernière enquête de conjoncture de la CAPEB Bretagne, à laquelle plus de 400 artisans ont répondu, montre que les carnets de commandes restent bien garnis et leur assurent 5,4 mois d'activité. Ce niveau est jugé comme étant supérieur à la normale par un tiers des entreprises. Parallèlement, une entreprise sur deux se dit en suractivité par rapport à ses capacités de production, pourcentage relativement stable depuis 2021. Mais ces chiffres, en apparence rassurants, masquent une inquiétude grandissante des chefs d'entreprises.

La première difficulté est liée aux problèmes d'approvisionnement et aux retards de livraison. Plus de 80 % des artisans sont confrontés à des tensions sur les matériaux, tensions qui peuvent aller jusqu'à la rupture totale des livraisons et qui conduisent souvent à des augmentations de prix déraisonnables. Le coût de l'énergie, en particulier du carburant, vient également impacter les perspectives pour les mois à venir. Selon l'Insee, la hausse des prix à la consommation en France s'est accélérée en juillet pour atteindre 6,1 % sur un an, soit le niveau le plus élevé depuis 1985. Après la hausse légale au 1er janvier (+ 0,9 %), puis la hausse automatique de 2,65 % au 1er mai, le Smic a augmenté le 1er août pour la troisième fois depuis le début de l'année 2022 de 2,01 %.

Résultat : les marges des artisans ne suivent plus et ne cessent de se dégrader depuis près de deux ans.

Les Assises du BTP, prévues par le Gouvernement au mois de septembre, vont permettre à la CAPEB de proposer des mesures concrètes pour conforter l'activité des entreprises et booster, notamment, les travaux de rénovation énergétique.

Parmi ses propositions phares, la CAPEB souhaite assurer une réelle transparence sur les hausses de prix pratiquées. Afin d'éviter une augmentation du reste à charge des ménages, la CAPEB propose également d'indexer les aides de MaPrimeRénov et les primes CEE (dans le cadre des coups de pouce), sur l'inflation constatée dans le secteur du bâtiment, ainsi que sur l'inflation constatée par type de travaux.

D'autres mesures d'ordre économique et environnemental viennent compléter ces propositions, comme la révision du calendrier de la mise en œuvre des Zones à Faible Émission (ZFE) ou de la REP Bâtiment (Responsabilité Elargie du Producteur).

Comme l'ont montré les travaux de la dernière Assemblée Générale Confédérale, il est important de rappeler que l'artisanat du Bâtiment peut se construire un avenir durable, en se réinventant pour rester leader, en changeant certaines méthodes de travail, en renforçant la bonne gestion de l'entreprise, en faisant preuve d'adaptabilité et surtout en travaillant ensemble, dans un « collectif qui fait confiance, où chacun est capable de s'effacer pour laisser la place à l'autre. Une logique d'association et de coordination ! » *

* Charles Pépin, philosophe, invité à l'AG 2022.

• JZ

**L'application CAPEB partout avec vous !**

Votre entreprise en poche pour une meilleure compétitivité.



Boîte à outils



Formations



Gestion et suivi des chantiers



Posez vos questions en direct



• JFT

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

Un été haut en couleurs avec la CAPEB !

Vous nous aviez manqué. Après ces semaines où il a été difficile de profiter de moments partagés, la CAPEB est heureuse de vous avoir retrouvés sur de nombreux événements avant et pendant cet été.

Remémorons-nous ces moments avec quelques clichés avant de prochains événements tous ensemble.

#Plusfortensemble !



L'équipe de la CAPEB du Morbihan s'agrandit !

Vous connaissez ou reconnaissiez peut-être certains visages de notre équipe qui vous accompagne au quotidien. De nouvelles recrues ont rejoint l'équipe CAPEB 56 récemment :

Laurence Margueritte et Marine Lescouplet au service social et salaires ainsi que Nathalie Le Juge au standard téléphonique / accompagnement de vos qualifications.

Vous pouvez nous joindre à tout moment au **02 97 63 05 63** et retrouver les **coordonnées de chaque membre de l'équipe en scannant le QR code.**

• JFT



ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

L'espace d'entraide CAPEB 56 devient le site des petites annonces CAPEB



Vous souhaitez acheter ou vendre du matériel, un véhicule, des locaux ? Développer votre réseau CAPEB avec des entreprises du BTP sur le territoire du Morbihan ?

La CAPEB lance le site annonces.capeb.fr, un nouveau service destiné à ses adhérents !

Le site annonces.capeb.fr permet aux adhérents de déposer et consulter des annonces parmi les catégories suivantes :

- les bourses de chantier,
- les cessions/reprises d'entreprises,
- la vente ou location de locaux,
- Le prêt ou la vente de matériel.

Pour vous connecter en tant qu'adhérent CAPEB, munissez-vous de vos codes (les mêmes que pour le site internet).
Rendez-vous sur : annonces.capeb.fr

• JFT

C.LAB : un événement sur la cessation et reprise d'entreprises dans le bâtiment

Le C.LAB vous convie le vendredi 18 novembre prochain. La thématique que vous avez choisie est cessation et reprise d'entreprises. L'équipe projet prépare un parcours d'ateliers pour répondre à toutes vos interrogations sur ces sujets. Réservez cette date, dès à présent.

De plus amples informations arrivent très bientôt. Restez connectés !



• JFT

La CAPEB vous propose des panneaux de chantier et calendriers personnalisés

L'équipe de la CAPEB du Morbihan vous accompagne au quotidien afin d'augmenter votre rentabilité, protéger vos intérêts et vous faire gagner du temps. Découvrez deux des nouveaux services + de votre CAPEB ci-dessous.



1. PANNEAUX DE CHANTIER

- Commandez vos panneaux de chantier et la CAPEB s'occupe du reste.
- Scannez le QR code pour passer commande avec la CAPEB !



2. CALENDRIERS A5 2023 - PERSONNALISÉS

- Personnalisez vos calendriers pour 2023 à l'image de votre entreprise.
- Scannez le QR code pour passer commande avec la CAPEB !



• JFT

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Un nouveau Président pour la CAPEB Bretagne

Andréas Milet, 40 ans, dirigeant d'une entreprise de couverture de 5 salariés Thorigné-Fouillard a été élu Président de la CAPEB Bretagne le 28 juin 2022.



Son projet pour la CAPEB Bretagne : « Donner la priorité aux actions de terrain et au renforcement de l'ancrage territorial, du dialogue et de la proximité avec l'ensemble des artisans bretons du bâtiment ». Andréas Milet défend également les valeurs environnementales et milite pour une meilleure écoute, par les pouvoirs publics, des problématiques des 9 000 TPE-PME de la région et des 15 000 artisans travaillant seuls.



• JZ

WordSkills 2023 : la Compétition des Métiers !

La Région Bretagne, compétente en matière d'orientation et de formation professionnelle, la CAPEB Bretagne et l'ensemble des organisations professionnelles du secteur, sont très attachées à cette manifestation.

Elle permet de mettre en lumière des métiers passionnants dans des secteurs d'activité porteurs d'emplois, comme le bâtiment, ainsi que les formations pour y accéder.

Les sélections régionales auront lieu à Saint-Brieuc, du 2 au 4 février 2023.



Plusieurs métiers du bâtiment seront représentés : carrelage, charpente, construction béton armé, construction digitale, couverture, ébénisterie, maçonnerie, menuiserie, métallerie, peinture et décoration, plâtrerie, plomberie et chauffage et taille de pierre.

ATTENTION !!!

→ Pour les participants : La date limite des inscriptions pour les participants est fixée au 14 octobre 2022. Pour toute information, visitez le site www.lacompetitiondesmetiers.bzh

→ Souhaitez-vous devenir membre du jury de cette compétition et participer à la sélection de l'équipe bretonne qui représentera les métiers du bâtiment lors des finales nationales en 2023 ?

Contactez Carole Trotin
Tél. : 02 99 85 51 20 ou c.trotin@capeb-bretagne.fr avant le 30 septembre 2022.



Etre juré, c'est contribuer à la sélection des jeunes les plus talentueux dans chacun des 14 métiers en compétition. Vous appréciez le travail de chaque participant et les classerez par rapport à un sujet qui leur sera présenté.



- Être disponible pendant toute la durée de la compétition,
- Respecter les consignes des organisateurs,
- Travailler en équipe.



- L'impartialité,
- La neutralité,
- La capacité d'écoute et l'ouverture d'esprit.



• JZ



You envisagez de remplacer le paiement des heures supplémentaires par du repos ? Formalisez-le !

Les conventions collectives du bâtiment (ouvriers et ETAM) prévoient le paiement des heures supplémentaires, lesquelles sont majorées à 25 % pour les 8 premières heures et à 50 % pour les suivantes.

Toutefois, le Code du travail rend possible le remplacement du paiement des heures supplémentaires, ainsi que des majorations, par un repos compensateur équivalent.

Ici, il n'est pas question de traiter de la contrepartie obligatoire en repos, qui elle concerne les heures supplémentaires accomplies au-delà du contingent annuel.



Mise en place du repos compensateur de remplacement

Aucun accord de branche n'ayant été conclu à ce sujet, la mise en place du repos compensateur de remplacement dans une entreprise est conditionnée au respect d'un certain formalisme :

Représentation du personnel	Délégué syndical (DS)	Pas de DS mais un Comité social et économique (CSE)	NI DS NI CSE
Formalisme	Accord d'entreprise	Décision unilatérale de l'employeur, sans que le CSE ne s'y oppose	Décision unilatérale de l'employeur (DUE)

En l'absence de représentation du personnel, l'employeur peut donc imposer le repos compensateur de remplacement. Cela dit, la DUE peut laisser la possibilité au salarié d'opter pour le paiement ou le repos, ou encore instaurer un dispositif *hybride*.

Exemples de remplacement total ou partiel du paiement des heures supplémentaires

Pour chaque exemple, la durée hebdomadaire de travail du salarié est fixée à 35 heures par le contrat de travail.

Exemple 1 : le repos compensateur ne concerne que la majoration de la 36^{ème} heure

Un salarié effectue 37 heures par semaine soit 2 heures supplémentaires. La première heure supplémentaire sera payée au taux horaire de base du salarié et ouvrira droit à un repos de 15 minutes. Le salarié bénéficiera du paiement d'une heure supplémentaire majorée à 25 %.

Exemple 2 : le repos compensateur ne concerne que la majoration de la 36^{ème} heure

Un salarié effectue 39 heures par semaine soit 4 heures supplémentaires. Les 4 heures supplémentaires ouvriront droit à un repos de 5 heures.

Exemple 3 : le repos compensateur concerne les 36^{ème} et 37^{ème} heures

Un salarié effectue 39 heures par semaine soit 4 heures supplémentaires. Les deux premières heures ouvriront droit à un repos de 2h30. Le salarié bénéficiera du paiement de 2 heures supplémentaires majorées à 25 %.

Il est en outre possible de prévoir un plafond annuel, à partir duquel les heures supplémentaires seront payées et non plus récupérées, afin de garantir le bon fonctionnement de l'entreprise, notamment en période de forte activité. Par exemple, la DUE peut prévoir un plafonnement du compteur de repos à 50 heures par année civile (soit 7 jours de repos environ). Si le salarié effectue en réalité 37 heures chaque semaine, les deux heures supplémentaires accomplies à partir de la 21^{ème} semaine de travail seront alors payées et non plus compensées par du repos.

Modalités de prise du repos

Plusieurs situations sont envisageables :

→ Le repos pourrait être ouvert dès la première heure acquise, ou seulement lorsque le compteur atteint 7 heures...

→ Le salarié peut être autorisé à prendre une heure de repos, ou uniquement des demi-journées ou uniquement des journées entières...

Pour cadrer les choses, il peut s'avérer nécessaire d'imposer un délai au salarié pour prévenir l'employeur des dates de prise du repos.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre CAPEB si vous souhaitez mettre en place un tel dispositif et/ou obtenir de plus amples informations.





JURIDIQUE

REVIZ'BTP : calculez vos actualisations et révisions de prix !

Face aux évolutions des prix des matériaux, la CAPEB a développé un outil en ligne pour permettre aux entreprises de calculer en quelques secondes les actualisations et révisions de prix prévues dans leurs marchés ou devis.

Ce logiciel intègre et met à jour les indices BT de l'INSEE que vous n'avez plus besoin de chercher. Cet outil est gratuit pour les adhérents CAPEB.



Rendez-vous sur Reviz'BTP !

Pour plus de renseignements et pour obtenir les codes de connexion, contactez votre CAPEB départementale.



FACTURES IMPAYÉES : ATTENTION À LA PRESCRIPTION !

En tant que professionnel, la prescription de votre action en paiement d'une facture est de :

→ 2 ans si votre client est un consommateur

→ 5 ans si votre client est un professionnel...

...à compter de l'achèvement des travaux.



RAPPEL CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX !

Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les marchés publics de travaux peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence jusqu'au seuil de 100 000 euros HT.

Cette possibilité peut être l'occasion pour les entreprises de se faire connaître en effectuant une démarche commerciale et éventuellement de se faire référencer auprès d'un acheteur.

Il s'agit notamment des marchés passés par les communes, départements, régions, lycées, collèges, intercommunalités, CCAS, EPAHD, hôpitaux, OPHLM et OPAC, ministères, préfectures, universités, musées, EDF, GRDF, SNCF...

APProch, une nouvelle plateforme de sourcing

La direction des achats de l'Etat lance une nouvelle plateforme de sourcing (encore en rodage). Un outil gratuit destiné en priorité aux entreprises.

APProch permet aux entreprises, avant le lancement des appels d'offres, de :

- Consulter des projets d'achats publics sur leur cœur de métier,
- Se faire connaître des acheteurs,
- Échanger avec eux dans le cadre du sourcing,
- Être informées en temps réel de la publication d'un nouveau projet ou d'une mise à jour et de savoir si un projet a donné lieu à la publication d'une consultation.



A ce stade, le projet en prévision peut encore évoluer. Il n'est donc pas engageant ni pour l'acheteur ni pour l'entreprise qui s'y intéresse.

Vous pouvez consulter la liste des entités qui publient leurs projets d'achats sur APProch en allant dans recherche avancée puis en sélectionnant le filtre entité acheteuse.

<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr>

Alerte du service des impôts des entreprises : mandat SEPA

Les services des impôts des entreprises alertent la CAPEB sur l'augmentation importante d'impayés relatifs aux impôts et taxes auto-liquidées en 2022 en raison d'absence de mandats de prélèvements.

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) rappelle la nécessité pour les entreprises d'éditer le mandat de prélèvement et de l'envoyer à l'établissement bancaire concerné pour tout compte bancaire que l'entreprise souhaite nouvellement utiliser, ceci pour permettre les télérèglements interentreprises et les échéances fiscales (TVA, IS, TS, CVAE).

Concrètement, vous devez obligatoirement respecter la procédure suivante sur votre espace professionnel impot.gouv.fr :

- Allez dans la rubrique Gérer les comptes bancaires,
- Editez le mandat rattaché à ce nouveau compte bancaire,
- Datez, signez le mandat,
- Envoyez le mandat à la banque concernée.

L'absence de fourniture du mandat à votre établissement bancaire occasionnerait un retard de traitement ou un **rejet du paiement qui pourrait exposer votre entreprise à des pénalités pour non-respect de l'échéance fiscale.**



ATTENTION : la durée de validité du mandat SEPA est de trois ans si aucun ordre de prélèvement SEPA n'a été présenté pendant une période de 36 mois (à compter de la date d'échéance du dernier prélèvement SEPA).

• PLR

Nouvelle catégorie d'éco-prêt à taux zéro

L'Etat invente une nouvelle catégorie d'éco-prêt à compter du 1^{er} juillet 2022 pour répondre à l'objectif en solutions à la massification des rénovations énergétiques des bâtiments



Vos clients pourront bientôt solliciter un prêt à taux zéro, dans la limite de 30 000 €, afin de financer le coût des travaux de rénovation énergétique non couvert par MaPrimeRénov et les certificats d'économie d'énergie.

Attention, tous les travaux normalement éligibles à l'[éco-PTZ](#) classique ne le seront pas pour cette nouvelle catégorie. En effet, seuls les travaux ouvrant droit à MaPrimeRenov' seront considérés.

L'accord de l'Anah pour l'attribution de MaPrimeRénov sera suffisant pour constituer le dossier auprès de la banque.

→ QUELLES BANQUES PORTENT CETTE OFFRE ?

Le Crédit Agricole, La Banque Postale, les Banques Populaires, les Caisses d'Épargne, le Crédit Mutuel et le CIC travaillent à la distribution de ce produit.

→ DATE DE MISE EN ŒUVRE

Cela devrait pouvoir être opérationnel à l'automne. Il y aura donc un décalage entre ce qui est prévu dans le décret (le 1^{er} juillet 2022) et la mise en œuvre.

• PLR

Prix et approvisionnement : Saint-Gobain prolonge ses engagements

En avril dernier, la CAPEB avait mobilisé l'ensemble de ses partenaires industriels, fabricants et distributeurs, pour les associer à une démarche de solidarité économique avec les entreprises.

Saint-Gobain avait répondu favorablement en prenant une série d'engagements pour l'ensemble de ses négocios.

Saint-Gobain confirme que tous les engagements pris début avril pour trois mois sont prolongés jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Il s'agit en particulier de la validité des devis pour un mois et d'appliquer les hausses de prix uniquement le premier de chaque mois.



Les négocios de Point P concernés sont CEDEO, Clim+, CDL, Plateforme du Bâtiment, PUM, DISPANO FRANCE, SFIC et ASTURIENNE.

• PLR

ZOOM TECHNIQUE

Qu'est-ce que le Radon ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore. Issu de la désintégration du radium et de l'uranium, il est naturellement présent dans les sols et les roches et particulièrement en Bretagne, qui repose sur un sol granitique.



Le radon se diffuse difficilement à travers le rocher compact mais, malin, il peut utiliser les failles rocheuses et la circulation de l'eau souterraine puis se diffuser dans l'air. Dans une atmosphère confinée, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.



→ QUELS SONT LES RISQUES POUR LA SANTÉ ?

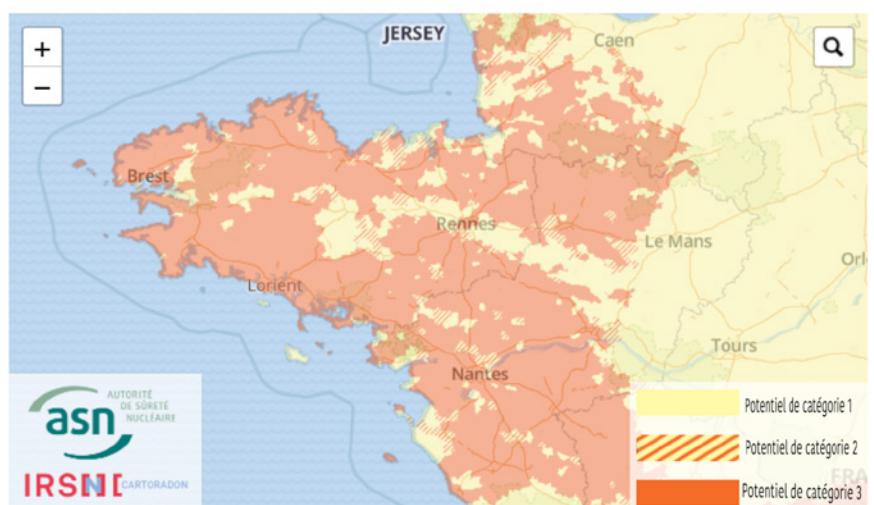
Le radon est reconnu par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) comme un agent cancérogène, susceptible d'augmenter le risque de cancer du poumon. Il constituerait la seconde cause de décès par cancer du poumon après le tabac et devant l'amiante. En Bretagne, environ 20 % des décès par cancer du poumon seraient attribuables au radon.

Le risque de développer un cancer du poumon est en outre multiplié par 20 lorsqu'on associe l'exposition au tabac et au radon.

→ OÙ SE TROUVE-T-IL ?

Les zones les plus concernées correspondent aux formations géologiques naturellement les plus riches en uranium. La région Bretagne est particulièrement concernée selon la cartographie établie par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau. Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de sa présence dans l'air. La concentration en radon dans l'air est variable d'un lieu à l'autre. Elle se mesure en Bq/m³ (becquerel par mètre cube).



Source : IRSN

→ POURQUOI VOUS EN PARLE-T-ON ?

La problématique du radon concerne de nombreux corps de métier : maçons, plombiers, chauffagistes, électriciens, menuisiers, etc...

La concentration de radon dans les bâtiments résidentiels dépend de plusieurs facteurs. Elle dépend de la localisation du bâtiment, de sa conception, de sa ventilation, de l'entretien des équipements. Elle varie également selon les habitudes des occupants en matière d'aération, de chauffage et de la présence d'autres polluants.



• MM

ZOOM TECHNIQUE

Comment réduire la concentration de radon ?

Le radon s'accumule dans les sous-sols et les vides sanitaires. Il entre dans les maisons par différentes voies : fissures, passage des canalisations...

Dans une journée, la présence de radon dans une pièce varie ainsi en fonction de l'ouverture des portes et fenêtres. La concentration en radon sera d'autant plus élevée que l'habitation est confinée et mal ventilée.

Des solutions existent pour réduire significativement cette concentration.

La combinaison de plusieurs types d'interventions permet de réduire en une fois ou plus la présence du radon :

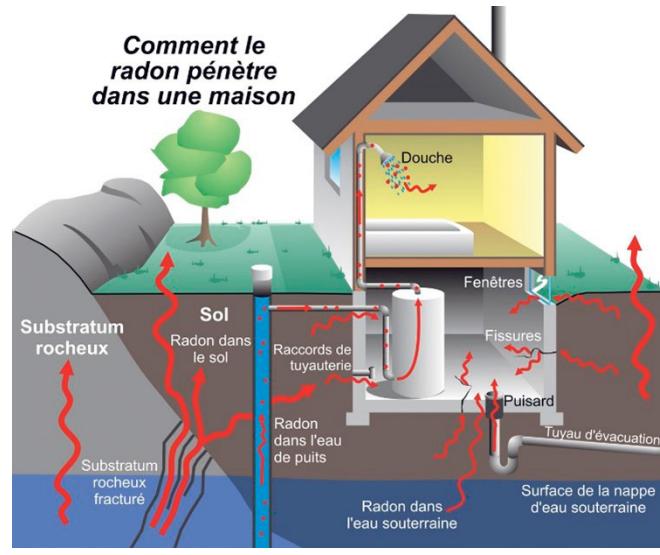
→ en éliminant le radon présent dans le bâtiment par l'amélioration du renouvellement de l'air intérieur (Renforcement de l'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée) ;

→ en limitant l'entrée du radon par le renforcement de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment, le colmatage des fissures et des passages de canalisations à l'aide de colle ou de ciment, pose d'une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle en béton, etc...) ;

→ en traitant les problèmes d'humidité, de remontées capillaires et d'évacuation des eaux pluviales.

Et, pour les cas les plus importants, la mise en œuvre de solutions de ventilation soit de l'interface avec le sol, ou des volumes confinés (caves, vides-sanitaires, ...).

• MM



Programmes de sensibilisation au radon



L'ARS, Agence Régionale de Santé Bretagne, avec l'appui de ses partenaires institutionnels et associatifs, conduit des initiatives pour accompagner les particuliers, les collectivités, les propriétaires d'établissements recevant du public, les professionnels (bâtiment, santé, enfance, bailleurs sociaux...) et les associations locales volontaires à la prévention du risque radon et la sensibilisation de la qualité de l'air intérieur.



POUR EN SAVOIR PLUS



Radon Bretagne
<https://radonbretagne.fr>

Le radon | Agence régionale de santé Bretagne
www.bretagne.ars.sante.fr



• MM

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un webinaire de sensibilisation aux réglementations thermiques, énergétiques et environnementales pour la construction neuve

Ce webinaire a été proposé aux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la fédération bretonne des éco matériaux, la FB², dont la thématique est : construire avec les matériaux biosourcés et la terre crue.

Cette matinale visait notamment à présenter aux lauréats de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), **les évolutions de la RE2020** par rapport à la RT2012, dont le traitement des biosourcés. Plusieurs sujets sont abordés : **performance énergétique, confort d'été et performance environnementale.** A écouter et regarder pour s'informer !

Lien pour écouter et suivre le replay de ce webinaire : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/webinaire-re2020-laureats-ami-construire-materiaux>



Crédit document : @Cerema

- *MDM*

Un magazine technique collector : la paille, un éco-matériau pas comme les autres !

La revue La maison écologique vous permet, grâce à ce *Collector paille*, d'avoir accès à une multitudes d'*informations* et d'*archives de plus de 20 ans* sur la construction paille.

Des retours d'expériences, du pratique et du concret pour vous inspirer et vous aider à réaliser vos projets : témoignages d'habitants et de professionnels, reportages sur des réalisations à des tarifs allant de 330 €/m² jusqu'à 2 200 €/m², des avis d'expert(es), des enquêtes techniques et dossiers. Ce hors-série a pour objectif de vous faire (re) découvrir LA PAILLE, matériau biosourcé par excellence !

Il suffirait de seulement
5% de la paille produite en France
pour isoler TOUS LES LOGEMENTS
construits chaque année (430 000).

5%

100%



MDM

C'est quoi le low-tech ? en quoi est-ce intéressant pour le développement durable d'un bâtiment ?

Le **low-tech** se définit par la mise en œuvre de **technologies simples**, peu onéreuses, accessibles à tous et



Crédit document : @AQC

facilement réparables, faisant appel à des moyens courants et **localemement disponibles** (dont la réutilisation ou le recyclage d'objets et/ou de matériaux usuels). Cette démarche permet **de rénover** en utilisant des moyens simples et locaux, en **respectant le bâtiment et son usage**. Des **points communs** apparaissent, intégrant les différentes typologies de bâtiment : un **budget**

maîtrisé, un investissement dans les études et dans la **formation des entreprises**, un recours à des **matériaux locaux et peu transformés**. En complément, on retrouve l'utilisation **des matériaux bas carbone recyclés et/ou biosourcés** et aussi, **peu d'équipements complexes** à entretenir comme par exemple, le recours à la **ventilation naturelle** lorsqu'elle peut être mise en œuvre. Ce document sur le low-tech permet de découvrir, par divers exemples de rénovation, cette démarche mobilisant **des savoir-faire locaux**, transmissibles, en intégrant **son usage**, une maintenance **simple, durable et accessible**.

Lien vers le site AQC :
<https://qualiteconstruction.com/low-tech-nouvelle-facon-aborder-renovation-batiment-actualite-aqc-06-2022/>

TECHNIQUES

RÉNOVATION

1. Une maison ancienne.

2. Une maison rénovée.

Rénovation d'une maison

maison ancienne en bois à ossature et charpente métallique, située à Maggiwil (TG)

La maison avait été démontée sur la base de la case en bois pour être reconstruite avec une ossature en bois et une charpente métallique.

Le nouveau toit est aussi étanche avec une couche de tissu, et il a été étayé avec des poutres et des voûtes renforcées par un plancher de 10 cm.

Couloir réservé au **renouvellement de la dalle de** **sol et à l'isolation de la partie**

La dalle de sol est **remplacée par une dalle** **d'épaisseur de 2 cm et le sous-sol est isolé** **avec une dalle de** **PS-polythene.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

3. Isolation.

4. Peinture.

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

5. Renovation.

6. Renovation.

7. Renovation.

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

La partie de la maison **qui a été** **renovée** **est** **couverte** **avec** **du** **bitume.**

- *MDM*

COMPÉTENCES & FORMATION

Lancement de la plateforme pratiquerlebim.fr depuis le 12 mai 2022

Dans le cadre du plan BIM 2022, une plateforme baptisée [pratiquerlebim.fr](#), gratuite et simple d'utilisation, vient d'être lancée.



Liberté
Égalité
Fraternité

Son objectif : aider les acteurs du Bâtiment et de l'Immobilier (maîtrises d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, artisans...) à se doter des outils et des compétences leur permettant d'exercer en BIM.

Cette plateforme recense l'ensemble des formations existantes : plus de 1 570 formations sont ainsi actuellement proposées et leur liste est actualisée. Il est possible d'effectuer sa recherche de formation par mot-clé, par secteur d'activité ou métier du bâtiment, par zone géographique, par durée (courte, moyenne, longue), par modalité (présentiel, distanciel ou mixte) et/ou en fonction de son éligibilité ou non au compte personnel de formation. Elle recense également les logiciels et applications du BIM, catégorisés selon les besoins des utilisateurs

Les solutions numériques pour les entreprises du bâtiment sont variées : objets connectés (domotique), GPS, logiciels professionnels (devis, facturation) ou gestion de chantier, logiciels

de CAO/DAO, drones, imprimantes 3D, carnet numérique du bâtiment, maquette numérique partagée (BIM), ...la liste est longue.

Le numérique, bien utilisé, peut apporter des éléments de solution notamment pour :

- Une meilleure efficacité de gestion de chantier et commerciale (ex: site Web entreprise/devis/facturation, ...)
- Une amélioration des conditions de travail (ex : drones, ...),
- Une efficacité accrue et méthodes de travail plus collaboratives (plateforme numérique, BIM, etc.),



• VH

Apprentissage, quelles aides pour la rentrée ?

→ Les aides exceptionnelles à l'embauche d'apprentis sont **prolongées jusqu'au 31 décembre 2022**. Un autre projet de décret vise à aménager l'aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée. Cette aide serait accessible aux employeurs embauchant des salariés en contrat de professionnalisation à la suite d'une formation réalisée en vue d'un recrutement.

→ Le CCCA-BTP lance le **Pass jeune apprentissage BTP** : une aide financière de 100 euros pour les apprentis du BTP ! Afin de soutenir le pouvoir d'achat des apprentis du bâtiment, la CAPEB a fait voter au CCCA-BTP cette aide financière de 100 euros par apprenti. Les jeunes peuvent bénéficier de cette aide via leurs CFA.



@ Stocklib / Ian Allenden

• CaT

Kweez ! un outil pour l'évaluation des connaissances



Constructys lance **KWEEZ** un outil 100 % en ligne dédié à l'évaluation des connaissances. Il est construit sur la base de QCM conçus avec des professionnels de chaque corps d'état afin de coller au plus près de la réalité. Il permet à l'entreprise de

repérer les besoins en formations, de mesurer l'efficacité d'une action de formation, d'aider au recrutement...

Pour plus d'informations connectez-vous directement à [services.constructys.fr](#)

• CaT

L'ÉQUIPE DU CAPEB INFOS

Présidents :

Erlé Boulaire, Robert Bernard, Andréas Milet, Etienne Champagne

Secrétaires Généraux :

Julian Zapata, Julien Uguet, Christophe Tétu, Béatrice Fourmond, Ludovic Espitalier-Noël

Rédaction :

Communication départementale : Justine Faureau-Tillier, Pascale Lelièvre-Lizé, Catherine Le Roy

Social & Salaires : Isabelle Evanno, Nolwenn Vanbourgogne

Juridique : Stéphane Kempf, Anna Lempert, Marianne Tardy, Samuel Tézé

Economie & Fiscalité : Philippe Le Ray

Zoom Technique : Marie Morantin

Développement durable : Mathilde de Mattéis

Compétences & Formation :

Coline Poulet, Virginie Hall, Marie-Luce Toublanc, Carole Trotin

Coordination : Lydia Le Pouhaë

CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT, DÉFENSE DE VOS INTÉRêTS
Votre CAPEB départementale vous guide dans votre gestion au quotidien : [contactez-nous !](#)

